

Image not found or type unknown



Le regroupement sur place.

Par **RIMAOUI**, le **11/04/2008** à **23:30**

Mon mari a reussit un obtenir un titre de sejour provisoire qui ne lui donne pas le droit de travail par rapport à une hepatite qu'il avait, ce titre lui a été renouveler et au bout de la troisieme fois il a eu un titre de sejour qu'il lui donne droit de travail.
Est ce que avec ce titre de sejour je peux faire une demande de regroupement familial sur place, sachant qu'on s'est mari en France depuis mars 2005 et que moi j'ai un titre de sejour de 10 ans.
Merci d'avance de votre reponse.